

248D InvestCo

Société par actions simplifiée au capital de 1 euro
Siège social : 22 rue de Chazelles, 75017 Paris
104 579 727 R.C.S. Paris

(la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE PRISES PAR ACTE
SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 1 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le premier juin,

[...]

DEUXIEME DECISION

Constatation de la démission du Président de la Société

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance de la lettre qui lui a été remise en date de ce jour par Monsieur Jérémy Nakache, aux termes de laquelle Monsieur Jérémy Nakache a informé l'Associé Unique de sa décision de démissionner de ses fonctions de Président de la Société avec effet immédiat,

constate la démission de Monsieur Jérémy Nakache de ses fonctions de Président de la Société avec effet immédiat,

et **renonce** au bénéfice du préavis de six (6) mois mentionné à l'article 12.1(c) des statuts de la Société.

Cette décision est prise par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION

Nomination du nouveau président de la Société

L'Associé Unique, en conséquence de l'adoption de la précédente décision et après avoir pris connaissance de la lettre qui lui a été remise en date de ce jour par 613D Holding,

décide de nommer avec effet immédiat, pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Jérémy Nakache, démissionnaire, 613D Holding, société par actions simplifiée dont le siège social est sis 22 rue de Chazelles, 75017 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 100 437 904 R.C.S. Paris, en qualité de Président de la Société, laquelle a fait savoir par avance qu'elle acceptait sa nomination en qualité de président de la Société et a déclaré qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat,

décide que le Président aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société dans la limite de l'objet social, des pouvoirs expressément attribués aux associés par la loi et les statuts et des limitations de pouvoirs stipulées aux termes des statuts de la Société.

Cette décision est prise par l'Associé Unique.

QUATRIEME DECISION

Pouvoirs pour formalités

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

Cette décision est prise par l'Associé Unique.

* * *

Pour extrait certifié conforme :

Signed by:
LAURENT JEANMAIRE
37AC7B4E808B4F7...

613D Holding
Représentée par M. Laurent Jeanmaire